Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501570-20251204-DEC_2_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence d'Annick ROCHELLE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Annick ROCHELLE, Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLEE, Mélaine BESSIRAL, Didier FAUCHEUX, Cédric FOUBERT, Jeannine HELBERT.
Absents excusés : Charly MARTEAU, Jean-Claude BERTIN, Emilie JAMOIS, Isabelle GALLE
Absents : Alexandre NOËL

Emilie JAMOIS a donné procuration à Christian LEFEUVRE
Jean-Claude BERTIN a donné procuration à Mélaine BESSIRAL

Ludovic VALLÉE est élu secrétaire.

Date de la convocation : 25/11/2025
Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 9
Date affichage convocation : 25/11/2025

DEC-2-2025 – Repérage des réseaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° décision : DEC-2-2025 – Aménagement du bourg – 2ème tranche

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du bourg – 2ème tranche nécessitent un repérage des réseaux.

Trois entreprises ont été consultées. Deux réponses ont été reçues :

Société BDR (Mordelles) : 1 596,00 € TTC

ECR Environnement (Rennes) : 4 500,00 € TTC

En vertu de la délibération du 10/09/2025 l'autorisant à engager les dépenses à hauteur de 5 000 € HT, madame le Maire a signé le devis de la société BDR pour la somme de 1 596,00 € TTC.

Madame Le Maire
A. ROCHELLE

A Le Loroux, le 8 décembre 2025

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.